



Le Moniteur

Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

172^e Année — N° 46-A

PORT-AU-PRINCE

Vendredi 24 Mars 2017

SOMMAIRE

ARRÊTÉS

- Arrêté nommant le citoyen Yvon BUISSERETH, Directeur général de l'Entreprise publique de Promotion de Logements sociaux (EPPLS).
- Arrêté nommant le citoyen Pierre MANIGAT, Directeur général du Journal «L'Union».
- Arrêté nommant la citoyenne Volette MENGUAL, Directeur général du ministère des Haïtiens vivant à l'étranger.
- Arrêté nommant la citoyenne Myrtho RÉNÉ, Directeur général du ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes
- Arrêté nommant le citoyen Branly EUGÈNE, Directeur général du ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural.
- Arrêté nommant le citoyen Fednel MONCHERY, Directeur général du ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales.
- Arrêté nommant Le citoyen Rudy HÉRIVEAUX, Directeur général du ministère des Affaires sociales et du Travail.
- Arrêté nommant Le citoyen Andy DUROSIER, Directeur général du ministère du Tourisme.
- Arrêté nommant Le citoyen Daniel DENIS, Directeur général du ministère du Commerce et de l'industrie.
- Arrêté nommant La citoyenne Maguy DURCE, Directeur général de l'Institut national de Formation Professionnelle (INFP).

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE
PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 26 novembre 1982 créant l'Entreprise publique de Promotion de Logements sociaux (EPPLS) ;

Vu le décret du 4 novembre 1983 organisant le ministère des Affaires sociales ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général de l'Entreprise publique de Promotion de Logements sociaux (EPPLS) ;

Sur le rapport du ministre des Affaires sociales et du Travail ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le citoyen Yvon BUISSERETH est nommé Directeur général de l'Entreprise publique de Promotion de Logements sociaux (EPPLS).

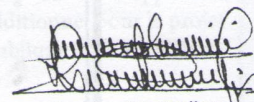
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre des Affaires sociales et du Travail.

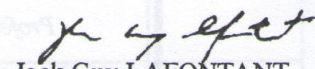
Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par :

Le Président


Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre


Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre des Affaires sociales et du Travail


Roosevelt BELLEVUE

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 1988 créant un organisme autonome dénommé Journal « L'Union » et définissant ses attributions, ses objectifs ainsi que son organisation et son fonctionnement ;

Vu le décret du 19 décembre 1989 modifiant les structures actuelles du ministère de l'Information et de la Coordination devenant désormais ministère de l'Information, de la Culture et de la Coordination ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général du Journal « L'Union » ;

Sur le rapport du ministre de la Culture et de la Communication ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. Le citoyen Pierre MANIGAT est nommé Directeur général du Journal « L'Union ».

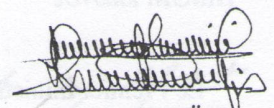
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre de la Culture et de la Communication.

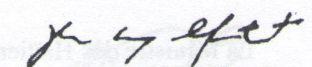
Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par ;

Le Président


Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre


Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre de la Culture et de la Communication


Limond TOUSSAINT

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu la loi du 4 octobre 2006 fixant le nombre des ministères à dix-sept (17) et leur dénomination ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général du ministère des Haïtiens vivant à l'étranger ;

Sur le rapport de la ministre des Haïtiens vivant à l'étranger ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- La citoyenne Yolette MENGUAL est nommée Directeur général du ministère des Haïtiens vivant à l'étranger.

Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressée.

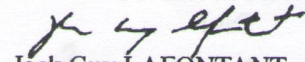
Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre des Haïtiens vivant à l'étranger.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Le Président


Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre


Jack Guy LAFONTANT

La Ministre des Haïtiens vivant à l'étranger


Stéphanie AUGUSTE

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret du 22 décembre 2005 portant organisation et fonctionnement du ministère de la Condition féminine et des Droits de la femme ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général du ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes ;

Sur le rapport de la ministre à la Condition féminine et aux Droits des femmes ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

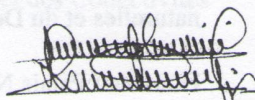
Article 1^{er}.- La citoyenne Myrtho RENÉ est nommée Directeur général du ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes.

Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressée.

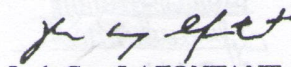
Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre à la Condition féminine et aux Droits des femmes.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^e de l'Indépendance.

Le Président


Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre


Jack Guy LAFONTANT

La Ministre à la Condition féminine
et aux Droits des femmes


Eunide INNOCENT

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 30 septembre 1987 portant organisation et fonctionnement du ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général du ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural ;

Sur le rapport du ministre de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le citoyen Branly EUGÈNE est nommé Directeur général du ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural.

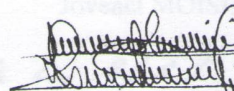
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

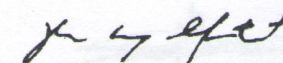
Par :

Le Président



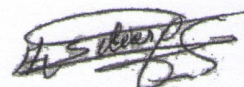
Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre



Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre de l'Agriculture, des Ressources naturelles
et du Développement rural



Carmel André BELLIARD

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 17 mai 1990 fixant les règles appelées à définir l'organisation et le fonctionnement du ministère de l'Intérieur ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu la loi du 4 octobre 2006 fixant le nombre des ministères à dix-sept (17) et leur dénomination ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général du ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales ;

Sur le rapport du ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le citoyen Fednel MONCHERY est nommé Directeur général du ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales.

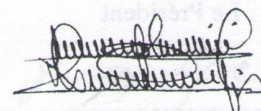
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

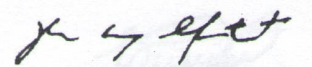
Par:

Le Président



Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre



Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriale



Max Rudolphe SAINT-ALBIN

LIBERTÉ**ÉGALITÉ****FRATERNITÉ****RÉPUBLIQUE D'HAÏTI****ARRÊTÉ****JOVENEL MOÏSE
PRÉSIDENT**

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 4 novembre 1983 organisant le ministère des Affaires sociales ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu la loi du 4 octobre 2006 fixant le nombre des ministères à dix-sept (17) et leur dénomination ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général du ministère des Affaires sociales et du Travail ;

Sur le rapport du ministre des Affaires sociales et du Travail ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le citoyen Rudy HÉRIVEAUX est nommé Directeur général du ministère des Affaires sociales et du Travail.

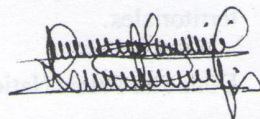
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre des Affaires sociales et du Travail.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

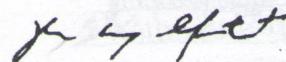
Par :

Le Président



Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre



Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre des Affaires sociales et du Travail



Roosevelt BELLEVUE

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu la loi du 18 avril 2002 organisant le ministère du Tourisme ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général du ministère du Tourisme ;

Sur le rapport de la ministre du Tourisme ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le citoyen Andy DUROSIER est nommé Directeur général du ministère du Tourisme.

Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre du Tourisme.

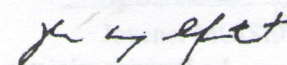
Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par:

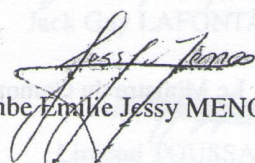
Le Président


Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre


Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre du Tourisme


Colombe Emilie Jessy MENOS

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 13 mars 1987 dotant le ministère du Commerce et de l'Industrie d'une structure administrative adéquate en vue de l'aider à remplir valablement sa mission ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général du ministère du Commerce et de l'Industrie ;

Sur le rapport du ministre du Commerce et de l'Industrie ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1.- Le citoyen Daniel DENIS est nommé Directeur général du ministère du Commerce et de l'Industrie.

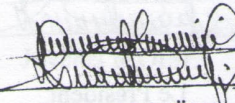
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre du Commerce et de l'Industrie.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

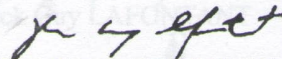
Par :

Le Président



Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre



Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie



Pierre Marie DU MENY

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 9 octobre 1973 créant avec la coopération du Programme des Nations-Unies pour le Développement et du Bureau international du Travail, un organisme autonome dénommé : « Institut national de Fonnation professionnelle » ;

Vu le décret du 14 mars 1985 organisant la fondation professionnelle et précisant la structure et les attributions de l'Institut national de Fonnation professionnelle (INFP) ;

Vu le décret du 8 mai 1989 adaptant les structures organisationnelles du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports aux nouvelles réalités sociopolitiques ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu la loi du 4 octobre 2006 fixant le nombre des ministères à dix-sept (17) et leur dénomination ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général de l'Institut national de Fonnation professionnelle (INFP) ;

Sur le rapport du ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- La citoyenne Maguy DURCE est nommée Directeur général de l'Institut national de Formation professionnelle (INFP).

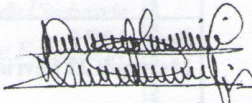
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressée.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du Ministre de l'Éducation nationale et de la Fomiation professionnelle.

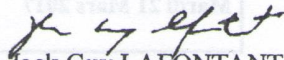
Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par :

Le Président


Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre


Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre de l'Education nationale
et de la Formation professionnelle


Pierre Josué Agénor CADET